

Concentrations et concurrence

La fusion entre Nyse Euronext et Deutsche Börse, refusée le 1^{er} février dernier par la Commission européenne, a déjà suscité beaucoup de commentaires : c'est le cas devant tout projet de concentration. Les rapprochements entre entreprises créent en effet un nouvel équilibre sur les marchés concernés par l'opération. Certaines parties affectées y trouvent un intérêt : il s'agit souvent de concurrents de l'entité fusionnée, et ces opinions favorables à l'opération sont souvent prises par les autorités de concurrence comme un indice de son caractère anticoncurrentiel. En effet, une concentration conduisant à une réduction de concurrence augmentera les prix, ce dont profiteront les concurrents de l'entité fusionnée, sur qui la pression concurrentielle se relâchera. Au contraire, d'autres parties manifestent parfois leur opposition au projet : ce sont souvent les fournisseurs ou les acheteurs de la nouvelle entité, celle-ci, plus puissante, ayant désormais les moyens d'imposer des conditions, qui lui seront plus favorables tant en amont qu'en aval.

Si ces opinions, exprimées plus formellement dans les « tests de marché » réalisés lors du contrôle, sont bien prises en compte lors de l'analyse du projet, le travail des autorités est précisément de mettre en balance ces différents effets. Si certains peuvent regretter qu'on empêche ainsi parfois la formation de « champions » nationaux ou européens, c'est qu'ils oublient que l'objectif poursuivi par le contrôle des concentrations, sur la base d'un dossier qu'il faut connaître précisément pour juger du cas, est un objectif de politique publique, distinct des intérêts particuliers des parties, même ajoutés les uns aux autres. Le dossier rassemble des éléments factuels et des analyses plus ou moins quantifiées : la disponibilité des données, la robustesse des modèles économiques et économétriques appelés pour éclairer les effets de la concentration, les éléments qualitatifs, sont en effet autant de facteurs qui permettent aux autorités d'évaluer, du point de vue le plus objectif possible, les conséquences probables de l'opération. Le contrôle des concentrations est un exercice prospectif : il s'agit de prévoir ce qui adviendra sur les marchés concernés après l'opération. Pour autant il ne s'agit pas

LA CHRONIQUE DU CERCLE DES ÉCONOMISTES
PAR ANNE PERROT

Le contrôle des concentrations est un exercice prospectif. Pour autant, il ne s'agit pas d'un exercice fait à l'aveugle.

d'un exercice fait à l'aveugle. Pour remplir son rôle, l'autorité de concurrence dispose d'une batterie de méthodes éprouvées et de techniques sophistiquées qui permettent tout d'abord de définir les marchés sur lesquels l'opération a un impact.

A ce stade premier de l'analyse, les intérêts des parties prenantes à la fusion sont de faire accepter la définition la plus large possible du marché : leur part de marché et les effets de l'opération en seront minimisés d'autant. Un célèbre fabricant de soda, qui avait un projet de fusion avec une autre entreprise, avait autrefois entendu inclure dans le

marché pertinent l'eau du robinet : il disposait ainsi d'une part de marché tellement faible au sein de cet ensemble de boissons que tout effet anticoncurrentiel de l'opération disparaissait.

Mais la définition des marchés n'est pas affaire d'opinion, pas plus pour les parties que pour l'autorité de concurrence. Diverses méthodes quantitatives sont en général mises en œuvre, (comme le test du monopoleur hypothétique) et prises conjointement avec d'autres éléments, plus qualitatifs, permettent d'établir avec une bonne fiabilité les contours des marchés affectés. Cette délimitation repose sur l'analyse des effets de reports de la part des acheteurs après la fusion et concerne à la fois le marché de produits et le marché géographique.

Dans le cas des places financières, c'est cette définition de marché, notamment géographique, qui a été le plus commentée dans la presse. Plusieurs éléments propres, d'une part au secteur et, d'autre part, à l'activité de plate-forme des candidates à la fusion rendent la définition de marché et l'analyse des effets délicates. Comment les investisseurs se reporteront-ils sur des places concurrentes après l'augmentation des prix consécutive à la fusion ? Les autorités de concurrence doivent arbitrer entre l'attractivité accrue d'une plate-forme de grande taille et la réduction de concurrence résultant des mouvements de consolidation.

Anne Perrot est professeur de sciences économiques à l'université Paris-I et vice-présidente de l'Autorité de la concurrence

LIVRES

Idées neuves sur les inégalités

Lorsqu'elle est visitée par des auteurs anglo-saxons, l'idée même d'égalité prend des aspects décoiffants. Démonstration ci-dessous.

Les inégalités se métamorphosent. Trois ouvrages en anglais pour saisir, de façon originale, l'isolement croissant des plus fortunés dans les pays riches, les privilèges galopants des anglophones et le nouveau visage d'un monde devenu globalement moins inégal.

▣ **Sécession de l'élite**

Chaque ouvrage du penseur conservateur Charles Murray est un événement. Alors qu'il a beaucoup écrit sur les fractures raciales, il analyse les nouvelles ségrégations sociales des Etats-Unis. Une « superclasse » de quelques dizaines de milliers d'individus, soit 5 % de la population, vit de plus en plus séparée du reste de la société. Plus riches et moins gros, plus diplômés et au QI plus élevé, ces individus connaissent une homogamie renforcée et une concentration géographique accrue. Alors que les réactions habituelles de l'opinion dénoncent une insupportable injustice que les pouvoirs publics doivent combattre, Murray écrit que l'essentiel doit venir d'un sursaut civique dans toutes les composantes de la société.

Il en ressort un plaidoyer pour le mariage, l'assiduité, la foi, l'honnêteté. Tentée par le modèle européen de dépenses sociales (qui mènent à la faillite), l'Amérique doit se ressaisir. Le point n'est pas de viser une mythique égalité, que démentent neurosciences et génétique, mais d'assurer un sentiment de communauté et de responsabilité. Au final, un brûlot antiégalitaire destiné à une élite, qui valorise des idées progressistes pour les autres, mais se comporte de façon conservatrice pour elle-même. Des thèses fortes dans un ouvrage captivant fait pour la controverse.

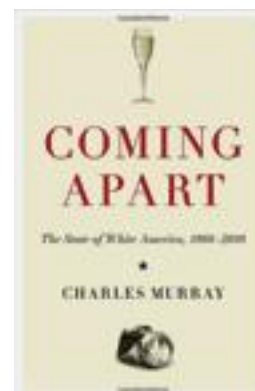
▣ **Colonisation de l'anglais**

Philippe Van Parijs publie un essai de théorie politique sur la diversité linguistique. Philosophe polyglotte, il estime que l'accélération de la mondialisation, la globalisation des enjeux (environnementaux notamment) et les migrations commandent des moyens de communication performants et justes. L'anglais se répand et c'est tant mieux. Il faut même tout faire pour accélérer son accès à un statut de langue planétaire. Des grincheux dénonceront cette colonisation du tout-à-l'anglais. D'autres souligneront son potentiel contenu idéologique.

Van Parijs, lui, met en avant un principe – classique en philosophie politique – de « maxi min » pour une langue qui maximise les compétences minimales. On peut railler le gish, mais sa généralisation est certainement une condition de réussite pour une Europe intégrée et pour une démocra-



COMING APART. THE STATE OF WHITE AMERICA, 1960-2010.
par Charles Murray
Crown Forum 2012, 407 pages.



LINGUISTIC JUSTICE FOR EUROPE AND FOR THE WORLD AND FOR THE WORLD
par Philippe Van Parijs
Oxford University Press, 2011, 299 pages.



THE AGE OF EQUALITY. THE TWENTIETH CENTURY IN ECONOMIC PERSPECTIVE.
par Richard Pomfret
Harvard University Press, 2011, 283 pages.



tie mondiale. Les autres langues, rattachées à un territoire, survivront et la complèteront.

▣ **Un âge égal**

Professeur d'économie en Australie, Richard Pomfret considère que le XIX^e siècle, avec l'affirmation du capitalisme et de la libre entreprise, aura été celui de la liberté. Le XX^e, malgré ses déflagrations guerrières et totalitaires, aura été celui de l'égalité. Et le XXI^e pourrait être celui de la fraternité. L'auteur n'est pas un doux rêveur. Son travail montre combien l'égalité a progressé au sein des pays et entre les pays. A la fois favorable au marché et à la redistribution, Pomfret soutient que

c'est en dépassant les utopies d'égalitarisme radical que le monde a pu progresser, tiré par un dynamisme économique, lui-même rendu possible par l'effondrement de la planification étatique et par l'établissement de mécanismes correcteurs efficaces.

Reste que des inégalités trop élevées demeurent dans les pays riches, tandis que l'inégale répartition mondiale des ressources et des protections pèse sur les équilibres géopolitiques. D'où la nécessité d'un nouvel âge, que l'économiste veut fraternel. Une manière originale de faire vivre la maxime républicaine.

JULIEN DAMON EST PROFESSEUR ASSOCIÉ À SCIENCES PO (MASTER URBANISME)

PRIX TURGOT DU MEILLEUR LIVRE D'ÉCONOMIE

« Le Grand Basculement », lauréat 2012



Le 25^e prix Turgot du meilleur livre d'économie de l'année, décerné en partenariat avec « Les Echos », a été remis hier au ministère de l'Économie et des Finances à Jean-Michel Sévérino et Olivier Ray pour leur livre « Le Grand Basculement ». Le jury présidé par Michel Bon a choisi de distinguer un ouvrage décrivant avec force l'extraordinaire basculement économique du Nord au Sud et ses conséquences potentiellement dévastatrices pour la planète si l'on ne parvient pas à « mettre en route des mécanismes d'enrichissement soutenables pour tous ». Faute de quoi, avertissent les auteurs, le monde risque de basculer dans les conflits et la violence sur fond d'augmentation dramatique des inégalités.

L'irruption d'une gigantesque main-d'œuvre dans les pays émergents, d'un côté, la crainte de déclassement des pays développés, de l'autre, sont au cœur des débats dans les vieilles nations industrialisées mais l'intérêt du livre est d'offrir des pistes pour surmonter les tensions que génère ce « grand basculement » (voir la critique publiée dans « Les Echos » du 16 février). Un prix du jury a également été attribué à l'économiste André Orléan pour son livre « L'Empire de la valeur » (Seuil). Une mention d'honneur a été décernée aux ouvrages de Jean-Louis Gombaud (« La Crise de cent ans », Economica), d'Antoine Brunet et Jean-Paul Guichard (« La Visée économique de la Chine », L'Harmattan) et d'Hubert Rodarie (« Dette et monnaie de singe », Salvator). Enfin, le jury a choisi de distinguer l'économiste Christian Saint-Etienne pour l'ensemble de son œuvre.

« Le Grand Basculement. La question sociale à l'échelle mondiale », par Jean-Michel Sévérino et Olivier Ray, Odile Jacob, 299 pages, 25,90 euros.

Les révolutions de Matthieu Pigasse

Dans un nouvel opus sur la crise, le banquier de Lazard prédit le déclin de l'Europe et propose des « révolutions » pour en sortir.

Dans « Le Monde d'après », paru en 2009, le très médiatique dirigeant de la banque d'affaires Lazard, Matthieu Pigasse, prédisait la faillite des Etats et posait l'idée de la séparation des banques. Trois ans plus tard, ce patron de gauche, cité comme un exemple de « riche » par Nicolas Sarkozy, consacre un nouvel opus à la crise de la dette et de l'Europe. Et, contre le déclin, propose ses « révolutions ».

« La crise que nous connaissons n'est en réalité pas financière. Elle est d'abord et avant tout une crise économique, une crise du modèle de croissance européen », écrit l'auteur, qui parle de crise « globale, totale », citant abondamment Paul Kennedy, ou Marc Bloch. Population vieillissante, gains de productivité nuls, faiblesse des investissements, désindustrialisation, inégalités croissantes... L'Europe n'offre plus de perspectives à sa jeunesse, nourrissant des mouvements de contestation partout dans les capitales du continent. « No future » pour nous-mêmes et nos enfants », écrit Matthieu Pigasse, nostalgique revendiqué du mouvement



punk. Crise de l'Europe et de ses institutions, qui ont échoué à éteindre l'incendie grec en 2009, quand il ne s'agissait encore que d'un « feu de broussailles ». « La crise a révélé, au contraire, que l'Europe n'existant pas : inertie, absence de solidarités, désorganisation institutionnelle... »

Union monétaire et union économique
Le « scénario du pire », désormais, c'est la disparition de la monnaie unique, décrite par l'exemple. L'auteur imagine la sortie de la Suède (le pays fictif du « Sceptre d'Ottokar » de Tintin) de la zone euro, démontrant que le coût serait dramatiquement élevé

pour l'ensemble du continent. Le scénario du meilleur, en revanche, c'est celui d'une véritable intégration budgétaire et politique de l'Union européenne. Une « révolution à mener », plaide Matthieu Pigasse, qui rappelle que les Etats-Unis ont mis cent cinquante ans pour passer d'une union monétaire à une union économique et budgétaire.

La dernière des révolutions, celle qui reste à « inventer », tient forcément du plaidoyer politique. Elle reprend des idées chères à l'auteur, comme la promotion du risque face à la rente, de la jeunesse face au « péril vieux ». Une demi-douzaine de pistes sont évoquées, parmi lesquelles la modification des statuts de la BCE, qui n'a aujourd'hui « aucun objectif d'économie réelle » et « agit comme l'ennemi des jeunes » en n'allégeant pas le poids de la dette. Il défend aussi l'égalisation de la taxation du capital et du travail, la suppression des niches fiscales, et la réindustrialisation de la France. Tout un programme.

ELSA CONESA



NICOLE TURBÉ-SUETENS, DISTANCE EXPERT

« Le télétravail est fondamentalement un mode d'organisation du travail qui n'enfreint en rien le droit du travail lorsque les modalités sont respectées. »

À LIRE SUR lecercle.lesechos.fr